



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des
Députés

Luxembourg, le 2 janvier 2020



Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Santé concernant un nombre insuffisant d'anesthésistes dans les hôpitaux.

Il me revient qu'à l'antenne du Centre Hospitalier, l'hôpital à Eisch, une opération n'a pas pu être effectuée au motif qu'il n'y a pas eu d'anesthésiste disponible.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Santé :

- Est-ce que Monsieur le Ministre peut confirmer un nombre insuffisant d'anesthésistes dans les hôpitaux ?
- Comment Monsieur le Ministre peut-il expliquer que l'hôpital à Eisch, antenne du Centre Hospitalier de Luxembourg, n'est pas en mesure de recourir à un anesthésiste du CHL ?
- Comment Monsieur le Ministre entend-il remédier dans le futur à des telles situations ?

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

Léon Gloden
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
5, rue Plaetis
L – 2338 Luxembourg



Luxembourg, le 31 janvier 2020

Concerne: Question parlementaire n° 1652 du 2 janvier 2020 de Monsieur le Député Léon Gloden
Réf. : 829x5b4ae

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse du soussigné à la question parlementaire n° 1652 du 2 janvier 2020 de Monsieur le Député Léon Gloden concernant le "nombre insuffisant d'anesthésistes dans les hôpitaux".

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Ministre de la Santé,

Laurent JOMÉ
Premier Conseiller de Gouvernement





Réponse de Monsieur le Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 1652 du 2 janvier 2020 de Monsieur le Député Léon Gloden concernant le "nombre insuffisant d'anesthésistes dans les hôpitaux".

Le ministère de la Santé n'a pas d'indication permettant de confirmer qu'il existerait actuellement une pénurie d'anesthésistes dans les hôpitaux luxembourgeois.

Selon les informations recueillies dans le cadre de l'état des lieux des professions médicales et des professions de santé au Grand-Duché de Luxembourg, 97 médecins spécialistes en anesthésiologie avaient une activité médicale enregistrée documentée par des actes facturés en 2017 et 107 sont inscrits dans le registre du Ministère de la Santé en 2019.

L'âge médian des médecins exerçant dans ce domaine est de 50 ans, médiane la plus basse enregistrée parmi toutes les spécialités médicales. Aucune pénurie n'est attendue dans cette spécialité qui est actuellement, après la médecine générale, la deuxième spécialité médicale que choisissent les médecins en voie de spécialisation.

Selon l'article 9 paragraphe 7 de la loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière, l'antenne de service doit « être en liaison fonctionnelle étroite avec le service hospitalier et disposer de la même équipe de médecins spécialisés pour assurer la continuité des soins dans le service hospitalier et son antenne et appliquer les mêmes procédures de prise en charge ». Cette organisation est donc prévue et permet de garantir la qualité, la sécurité et la continuité de la prise en charge des patients. Il est de la responsabilité de l'établissement hospitalier de la mettre en œuvre en veillant à assurer la meilleure prise en charge possible pour le patient. Ce dernier objectif reste prioritaire et peut imposer le report d'un acte non médicalement urgent afin de le réaliser dans les meilleures conditions possibles.

En 2019, 14.823 interventions ont été réalisées au CHL sous anesthésie générale.

Le CHL dispose du nombre de médecins anesthésistes requis pour assurer non seulement les anesthésies au bloc opératoire mais aussi les examens médicaux sous anesthésie au niveau des différents plateaux techniques pour des actes non chirurgicaux nécessitant une anesthésie. Les médecins anesthésistes du CHL exercent sur les trois sites du CHL (Centre, Maternité, Eich).

Cette activité nécessite une planification rigoureuse et le programme opératoire est retenu chaque semaine le vendredi pour la semaine suivante (Jour-6) pour toute intervention planifiée. Dans ce programme se rajoutent évidemment tous les jours des interventions en urgence.

La date d'un acte chirurgical à planifier est en règle générale déterminée d'un commun accord entre le patient et le chirurgien, en fonction du programme opératoire.